



ATELIERS D'ARTISTES

MODALITÉS DE CANDIDATURE POUR L'ATTRIBUTION D'ATELIERS D'ARTISTES PAR LE SERVICE DE LA CULTURE DE LA VILLE DE LANCY

Principe

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Lancy encourage la création et la production de projets culturels en lien avec son territoire et sa population. Ce soutien vise à renforcer la qualité et la diversité des propositions artistiques en favorisant la participation culturelle.

Pour répondre à la pénurie d'espaces de travail pour les artistes, le Service de la culture met au concours cinq ateliers dans un immeuble de la Fondation communale immobilière lancéenne (FCIL). Ces espaces de créations sont destinés à accueillir des artistes professionnel-les du canton de Genève, travaillant dans les domaines des arts visuels, de la performance ou du théâtre. Ils sont mis au concours tous les trois ans pour une période non-renouvelable et un loyer mensuel modéré.

Descriptif

Le présent appel à candidatures porte sur l'attribution des cinq ateliers d'artiste au rez-de-chaussée d'un immeuble, sis au chemin de Gaimont 5-7, 1213 Petit-Lancy. Ces ateliers sont destinés à des artistes professionnel-es pour permettre la réalisation d'un projet spécifique ou la poursuite d'un travail en cours. Ils ne peuvent être utilisés ni comme logement, ni comme lieu de stockage. Ils sont mis à disposition, pour une période de trois ans (de novembre 2026 à octobre 2029) non renouvelable. L'emplacement de ces ateliers au cœur d'un quartier d'habitation offre des échanges privilégiés avec les habitantes, les habitants et les associations locales.

Typologie des ateliers

- Surfaces (y compris WC) : 1 atelier de 30m² | 4 ateliers de 25m²
- Entrée indépendante
- Grande baie vitrée (orientation sud pour la plupart)
- WC privatif
- Éclairage par plafonnier LED type néon
- Chauffage central
- Nombreuses prises électriques
- Murs en placoplâtre
- Une cave en sous-sol

Loyer

- Atelier de 30m² : CHF 200.- mensuel
- Ateliers de 25m² : CHF 168.- mensuel

Conditions de candidature

Cet appel à candidatures s'adresse aux artistes professionnel-les dans les domaines des arts visuels, de la performance ou du théâtre dont le domicile se trouve sur le territoire du canton de Genève lors de la postulation et pendant toute la durée de la mise à disposition.

Candidatures, procédure d'inscription et délai

Les candidates et les candidats doivent fournir les documents suivants :

- formulaire en ligne dûment rempli ;
- lettre de motivation ;
- curriculum vitae ;
- un dossier présentant une vue d'ensemble de la pratique artistique ;
- un descriptif du travail en cours.

Délai : 15 mai 2026

Réponse : juillet 2026

Remise des clefs des ateliers : novembre 2026

Toutes les candidatures doivent être déposées en ligne. Les dossiers incomplets ne sont pas traités.

Critères de sélection

Les dossiers seront analysés par une commission *ad hoc*. La compatibilité de la pratique artistique avec l'emplacement des ateliers dans un immeuble d'habitations et les principes de durabilité sont pris en considération. Pour favoriser l'émergence dans le milieu culturel et la création artistique locale, un atelier sera réservé à un artiste en début de carrière et un second atelier à un artiste domicilié à Lancy¹.

Attribution

La commission examinera les dossiers de candidature et donnera sa réponse au début du mois de juillet 2026.

La commission est composée de :

- Damien Bonfanti, Conseiller administratif délégué à la culture
- Mauricio Estrada Muñoz, chef du Service de la culture
- Elodie Colubriale, cheffe de pôle promotion culturelle
- Nicole Kunz, cheffe de pôle arts visuels
- Alexandre Joly, artiste

Les membres du jury ne sont pas tenus de justifier leurs préavis. Les attributions seront communiquées par écrit aux candidates et candidats. Elles sont sans appel et ne peuvent être contestées par aucun moyen juridique.

¹ Dans le cas où aucun dossier répond à ces critères, les deux ateliers seront ouverts à toutes les candidatures.